

# Charte Ethique.

## LUTTE ANTI-BLANCHIMENT, CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME, CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE.

### I. Introduction

**Graben COMPANY s.a.r.l** s'engage à maintenir des normes juridiques, éthiques et morales élevées, à respecter les principes d'intégrité, d'objectivité et d'honnêteté et veut être considérée comme **opposée à la fraude, blanchiment et la corruption** dans la conduite de ses activités. Il est attendu de l'ensemble des membres du personnel qu'ils partagent cet engagement. L'objectif de cette politique est de promouvoir une culture qui dissuade les activités frauduleuses, blanchiment des capitaux et facilite la prévention, la détection de la fraude, corruption, blanchiment ainsi que le développement de procédures qui seront utiles dans les enquêtes des cas précités et les infractions qui y sont liées en garantissant que ces cas seront traités de manière appropriée en temps voulu.

Une procédure est en place pour la **divulgarion des situations de conflit d'intérêts**.

Le terme «**fraude**» est généralement utilisé pour décrire toute une série de fautes y compris le vol, la corruption, le détournement de fonds, le versement de pots-de-vin, la falsification, les déclarations erronées, la collusion, **le blanchiment d'argent** et la dissimulation de faits déterminants. La fraude suppose souvent le recours à la tromperie en vue de tirer un avantage à des fins personnelles, pour une le compte d'une relation ou d'un tiers – l'intention est l'élément essentiel qui distingue la fraude de l'irrégularité. **La fraude** n'a pas uniquement une incidence financière potentielle, elle peut également nuire à la réputation d'une organisation chargée de gérer des fonds de manière efficace et efficiente. Cela est tout particulièrement important pour notre organisation de respecter et de se soumettre aux lois nationales/internationales. **La corruption** est l'abus de pouvoir à des fins privées. Il y a **conflit d'intérêts** lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions officielles d'une personne est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt.

## II. Responsabilités.

Au sein de la Company, la responsabilité générale de la gestion du risque de fraude et de corruption est déléguée au **Manager chargé du Juridique et Contrôle** qui a la responsabilité:

- d'entreprendre un examen régulier du risque de fraude avec l'aide d'une équipe chargée de l'évaluation du risque;
- d'établir une politique antifraude et un plan de réponse aux cas de fraude efficaces;
- de garantir la sensibilisation du personnel et une formation concernant la fraude;
- de veiller à ce qu'un système adéquat de contrôle interne soit en place dans le cadre de leur domaine de compétence;
- de prévenir et de détecter les cas de fraude;
- de faire preuve de diligence raisonnable et de mettre en place des mesures de précaution en cas de suspicion de fraude;
- de prendre des mesures correctives, y compris des sanctions administratives, le cas échéant.
- de veiller à ce que la Company renvoie rapidement les enquêtes à la Direction Générale (Gérance) lorsqu'elles ont lieu.

### + Engagements la Company (Employeurs Dirigeants)

- a) **Graben COMPANY s.a.r.l** et ses salariés s'engagent à appliquer, scrupuleusement et en dehors de toute pression, les règles et procédures pour prévenir le blanchiment d'argent d'origine criminelle et pour lutter contre la fraude, le financement du terrorisme.
- b) Ils exercent une vigilance particulière pour prévenir la corruption, notamment dans les passations de marchés.
- c) Pour les contrats et marchés imputés sur des concours financiers de **Graben COMPANY s.a.r.l**, ils s'assurent de leur conformité aux dispositions et principes énoncés dans les conventions de financement ou, le cas échéant, à ceux agréés par les bailleurs de fonds bi- et multinationaux.
- d) Dans son activité professionnelle quotidienne au sein **Graben COMPANY s.a.r.l**, le salarié s'engage à appliquer, avec le souci de l'intérêt général, les dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles, les règlements intérieurs, procédures et instructions qui gouvernent notre Organisation ;

- e) **Graben COMPANY s.a.r.l** et ses salariés s'engagent à veiller à la bonne application des procédures de mise en compétition des fournisseurs, prestataires de services ou intermédiaires, pour les marchés que **Graben COMPANY s.a.r.l** passe.
- f) Ils s'engagent à participer à l'effort collectif des institutions de développement pour assurer la pérennité, la cohérence, l'harmonisation et l'efficacité des politiques d'aide publique au développement.
- g) Ils contribuent activement, au débat avec les acteurs du développement, associations, collectivités territoriales et entreprises, à l'accompagnement de leurs efforts en vue d'un développement durable et partagé, à la mise en œuvre des procédures les mieux appropriées en matière de partenariat ou de financement ;
- h) Il apporte l'aide et la coopération souhaitables au salarié, pour traiter tout problème rencontré dans l'application ou l'interprétation de la Charte, en particulier les conflits éventuels entre des devoirs à assumer mais porteurs de valeurs différentes, des conflits d'intérêts déclarés, rencontrés dans la gestion interne de notre Company ou dans le cadre de ses opérations. Si, après examen, le conflit d'intérêts apparaît réel ou si la situation risque d'entamer la réputation du salarié ou celle de la Company, une solution est recherchée ;
- i) Afin que tout salarié puisse évoquer les situations à risque, vécues ou observées, **Graben COMPANY s.a.r.l** lui garantit sa protection, ainsi que le respect de l'anonymat et de la confidentialité ;
- j) Il lui assure accueil, écoute, dialogue, notamment dans le cadre du dispositif de Conseil à l'éthique professionnelle, et s'engage à le protéger contre toute décision ou toute action, visant à nuire à sa carrière ou à sa personne, du fait qu'il aura signalé une difficulté d'application de la Charte ;

#### + Engagements la Company (Employeurs Dirigeants)

- a) Le salarié s'engage à respecter la Company, ainsi que les références qui inspirent son action, et à servir avec bonne foi, loyauté et disponibilité ;
- b) Il s'abstient de toute rétention d'information ou indiscretion volontaire, dénigrement, ou refus de collaborer.

c) Il ne s'approprie pas de biens –même de valeur minimale – appartenant à la Société, et ne sollicite pas de la Company le remboursement indu de dépenses caractère privé ;

d) Il respecte la personne et sa dignité, s'abstient de toute forme de discrimination ou de harcèlement, de violence physique, verbale ou morale, d'indiscrétion sur la vie privée des collègues, y compris via des réseaux sociaux ;

e) En matière d'activité extérieure et de représentation extérieure de la Company pouvant donner lieu à rémunération, il respecte la procédure en vigueur.

f) Dans ses relations interpersonnelles, il est impartial et n'a en vue que l'intérêt du service.

### III. Mesures antifraude

**Graben COMPANY s.a.r.l** a mis en place des mesures antifraude proportionnées sur la base d'une évaluation approfondie du risque de fraude. Plus précisément, la Company utilise des outils informatiques pour détecter les opérations risquées ( Outil en cours d'élaboration) et s'assure que son personnel a connaissance des risques de fraude et reçoit une formation sur la lutte contre la fraude/blanchiment des capitaux. **Graben COMPANY s.a.r.l** mène un examen rigoureux et dans les délais de tous les cas de fraude, corruption, blanchiment des capitaux suspectés ou réels qui sont survenus en vue d'améliorer le système de gestion et de contrôle interne si nécessaire. La procédure passe par :

- Enquête
- Alerte
- Ecoute
- Convocation
- Comité de discipline
- Sanctions.

### IV. Signalement des cas de fraude

**Graben COMPANY s.a.r.l** dispose de procédure pour le signalement des cas de fraude, aussi bien en interne et ainsi qu'au niveau de la Justice.

a) Au niveau interne :

ID Nat: 6-83N39406T  
RCCM: CD/LSH/RCCM/18-B-00429  
492, Av Katongomi Q/Golf  
Lubumbashi



[www.grabencompany.com](http://www.grabencompany.com)  
[contact@grabencompany.com](mailto:contact@grabencompany.com)

- Mails
  - Téléphonique
  - Memo
  - Un dispositif électronique via un logiciel approprié est en cours
  - Toutes autres voies pouvant saisir le service/département adéquat.
- b) Au niveau de la Justice (toute voie judiciaire tel qu'organisée par nos lois nationales en République Démocratique du Congo).

Tous les cas signalés seront traités dans la plus stricte confidentialité et conformément à la procédure interne et les lois de notre Pays.

Le personnel signalant des irrégularités ou des suspicions de fraude est protégé de tout acte de représailles.

## V. Conclusion

La fraude peut se manifester de différentes manières. **Graben COMPANY s.a.r.l** maintient une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la fraude, blanchiment des capitaux et de la corruption, la Company dispose d'un système de contrôle solide conçu pour prévenir et détecter, autant que possible, les fraudes et corriger leur incidence, si elles surviennent. La présente déclaration de politique ainsi que toutes les procédures et stratégies pertinentes est soutenues par la Gérance (Direction Générale) qui les examinera et les mettra à jour en amont de manière continue.

Fait à Lubumbashi, le 10 Octobre 2018

**Moise MATHE**  
Relationship Manager

**Esther KASOKI**  
Managing Director

ID Nat: 6-83N39406T  
RCCM: CD/LSH/RCCM/18-B-00429  
492, Av Katongomi Q/Golf  
Lubumbashi



[www.grabencompany.com](http://www.grabencompany.com)  
[contact@grabencompany.com](mailto:contact@grabencompany.com)



ID Nat: 6-83N39406T  
RCCM: CD/LSH/RCCM/i8-B-00429  
492, Av Katongomi Q/Golf  
Lubumbashi